



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Malartic du lundi, le 14 mars 2011, tenue au Théâtre Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à 20 h 05

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
M. Eric Cloutier, directeur du Service technique

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2011;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2011;

RÉSOLUTION
2011-03-092



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2011;
- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Entente publicitaire « Revitalisation » Radio & Télévision;
- 2.2.- Adoption des états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 2.3.- Adoption du budget révisé 2010 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 2.4.- Adoption du budget 2011 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 2.5.- Adoption du contrat d'exécution d'œuvre d'art avec madame Carole Wagner;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Adoption de l'acte de cession d'une partie de terrain à 9103-3522 Québec inc (Sobeys) : carrefour giratoire ;
- 3.2.- Adoption de l'acte de cession d'une partie de terrain à Vezeau et Frères inc. (Résidence du Filon Dort) : carrefour giratoire ;
- 3.3.- Adoption de l'acte de cession d'une partie de terrain à Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscaminque : carrefour giratoire ;
- 3.4.- Adoption de l'acte de cession d'une partie de terrain à L'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda (cimetière de Malartic) : carrefour giratoire ;
- 3.5.- Approbation des travaux de Télébec : Parc industriel;
- 3.6.- Actes de servitude pour les services publics pour le Parc industriel;
- 3.7.- Adoption du règlement no 761 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux;
- 3.8.- Adoption du projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 3.9.- Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de modifier la zone RC-4 et une partie de la zone CV-2 pour créer la zone EV-9 ;
- 3.10.- Avis de motion pour abroger le règlement numéro 660 modifiant le règlement no 554 concernant les nuisances ;
- 3.11.- Reconduction de règlement no 742 concernant le stationnement de véhicules de loisirs;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Échelle salariale sauveteur Val-d'Or;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.2.- Dépôt agenda 2011;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'aménagement d'une boucle au terrain de camping;
- 7.2.- Adoption du plan quinquennal modifié;
- 7.3.- Demande de subvention dans le programme d'infrastructures Québec-Municipalités : ruelles phase 2012 ;
- 7.4.- Demande d'une licence de constructeur-propriétaire;
- 7.5.- Adoption du règlement no 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Avis de motion concernant un règlement pour la création d'un Service incendie;
- 8.2.- Adoption du rapport annuel 2010 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie secteur Malartic;
- 8.3.- Demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or : Logiciel de gestion incendie de Première Ligne;
- 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Dépôt du compte rendu du 10 mars 2011 de la Commission des loisirs et du tourisme ;
- 9.2.- Collaboration au projet de Circuit touristique avec le Musée minéralogique ;
- 9.3.- Location de raquettes à bibliothèque;
- 9.4.- Piscine pour le Refuge jeunesse ;
- 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Centre musical Jean-Charles Loiselle inc. : campagne de financement;
- 10.2.- Escadron 884 de Malartic : campagne de financement;
- 10.3.- Maison de la famille : campagne de financement ;
- 11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**
- 11.1.- Modification à la résolution 2011-02-085 Coupure de services au Centre de santé de Malartic;
- 12.0.- CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2011

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2011
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars
2011 tel que rédigé;

Adoptée.

1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars
2011 tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Entente publicitaire « Revitalisation » Radio & Télévision

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire une campagne
publicitaire annuelle misant sur la revitalisation de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut attirer des travailleurs,
des jeunes familles, des entreprises à venir s'installer à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE RNC Média a proposé à la Ville de Malartic un
concept de campagne publicitaire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

RÉSOLUTION
2011-03-093

RÉSOLUTION
2011-03-094

RÉSOLUTION
2011-03-095

RÉSOLUTION
2011-03-096



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à une campagne publicitaire avec RNC Média au prix de 21 210 \$ plus les taxes applicables, telle que décrit dans l'offre de service;

DE PROCÉDER à la production de ces campagnes publicitaires au prix de 2 810 \$ plus les taxes applicables, telle que décrit dans l'offre de service;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-097

2.2.- **Adoption des états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers pour l'année 2009 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-098

2.3.- **Adoption du budget révisé 2010 de l'Office municipal d'habitation de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé pour l'année 2010 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-099

2.3.- **Adoption du budget 2011 de l'Office municipal d'habitation de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget pour l'année 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-100

2.4.- **Adoption du contrat d'exécution d'œuvre d'art avec madame Carole Wagner**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une offre de l'entreprise le Marquis Concept et de madame Carole Wagner afin de réaliser une œuvre d'art pour le carrefour giratoire entrée Nord;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le contrat d'exécution d'une œuvre d'art avec l'entreprise
le Marquis Concept et madame Carole Wagner;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville
de Malartic ledit contrat;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2011-03-101**

**3.1.- Acte de cession d'une partie de terrain à 9103-3522 Québec inc
(Sobeys) : carrefour giratoire**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la compagnie 9103-3522
Québec inc. ont signé une entente-cadre de travaux relatifs au carrefour
giratoire sur une partie du lot du 1450, rue Royale à Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la compagnie 9103-3522
Québec inc. s'engage à céder à la Ville de Malartic une partie de son lot
soit le lot # 4 655 139 Cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire afin de rédiger l'acte de cession ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la
greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de
cession avec la compagnie 9103-3522 Québec inc. ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-102**

**3.2.- Acte de cession d'une partie de terrain à Vezeau et Frères inc.
(Résidence du Filon Dort) : carrefour giratoire**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et Vezeau et Frères inc. ont
signé une entente-cadre de travaux relatifs au carrefour giratoire sur une
partie du lot du 1311, rue Royale à Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, Vezeau et Frères inc.
s'engage à céder à la Ville de Malartic une partie de son lot, soit #
4 655 135 Cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire afin de rédiger l'acte de cession ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la
greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de
cession avec Vezeau et Frères inc.;

Adoptée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2011-03-103

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

3.3.- Acte de cession d'une partie de terrain à Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue : carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue ont signé une entente-cadre de travaux relatifs au carrefour giratoire sur une partie du lot du 1415, rue Royale à Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue s'engage à céder à la Ville de Malartic une partie de son lot, soit # 4 655 131 Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit accorder à la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue une servitude de passage sur les lots # 4 655 134 et # 4 053 817 Cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire afin de rédiger l'acte de cession ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de cession avec la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-104

3.4.- Acte de cession d'une partie de terrain à L'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda (cimetière de Malartic) : carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et l'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda ont signé une entente-cadre de travaux relatifs au carrefour giratoire sur une partie du lot du 1310, rue Royale à Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, l'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda s'engage à céder à la Ville de Malartic une partie de son lot, soit # 4 655 137 Cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire afin de rédiger l'acte de cession ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de cession avec l'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-105

3.5.- Approbation des travaux de Télébec : Parc industriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale en autorisant la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

compagnie Télébec à effectuer des travaux au Parc industriel pour placer de nouveaux poteaux, ancrages, haubans et terminaux, tel que décrit au projet # P17547 AT-MUN-10-248;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-106

3.6.- Actes de servitude pour les services publics pour le Parc industriel

CONSIDÉRANT QUE, pour le Parc industriel des servitudes d'utilités publiques doivent être consenties en faveur d'Hydro-Québec et de Télébec ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer les actes de servitudes pour fins d'utilités publiques à intervenir pour le Parc industriel ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-107

3.7.- Adoption du règlement no 761 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 761 permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-108

3.8.- Adoption du projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-109

3.9.- Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de modifier la zone RC-4 et une partie de la zone CV-2 pour créer la zone EV-9

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de modifier la zone RC-4 et une partie de la zone CV-2 pour créer la zone EV-9, tel que présenté;

Adoptée.

3.10.- Avis de motion pour abroger le règlement numéro 660 modifiant le règlement no 554 concernant les nuisances

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Guy Morrissette qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à abroger le règlement numéro 660 modifiant le règlement no 554 concernant les nuisances.

**RÉSOLUTION
2011-03-110**

3.11.- Reconduction de règlement no 742 concernant le stationnement de véhicules de loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté en 2010, le règlement numéro 742 concernant le stationnement de véhicules de loisirs qui vise à autoriser la location des roulottes de voyages ou autres sur les propriétés des contribuables de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 dudit règlement prévoit que celui-ci peut être reconduit pour l'année 2011, par résolution du Conseil de ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONDUIRE le règlement numéro 742 concernant le stationnement de véhicules de loisirs qui vise à autoriser la location des roulottes de voyages ou autres sur les propriétés des contribuables de la Ville pour l'année 2011;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Échelle salariale sauveteur Val-d'Or

Dépôt à titre d'information.

5.2.- Dépôt agenda 2011

Dépôt à titre d'information.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour l'aménagement d'une boucle au terrain de camping

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste en un règlement d'emprunt pour l'aménagement d'une boucle au terrain de camping.

**RÉSOLUTION
2011-03-111**

7.2.- Adoption du plan quinquennal modifié

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan quinquennal modifié, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-112**

7.3.- Demande de subvention dans le programme d'infrastructures Québec-Municipalités : ruelles phase 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour son projet ruelles phase 2012;

CONSIDÉRANT le plan quinquennal modifié;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le projet de ruelles phase 2012, tel que présenté;

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet ruelles phase 2012;

QUE la Ville de Malartic s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour le projet ruelles phase 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-113**

7.4.- Demande d'une licence de constructeur-propriétaire

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les répondants pour la demande d'une licence de constructeur-propriétaire sont monsieur Eric Cloutier, ingénieur et monsieur Yvon Brousseau, technicien en génie civil;

QUE monsieur Eric Cloutier, ingénieur fait la demande pour :

- Gestion de sécurité;
- Gestion de projets et de chantiers;
- Exécution de travaux de construction, bâtiments en tout genre;

QUE monsieur Yvon Brousseau, technicien en génie civil fait la demande pour :

- Gestion de sécurité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- Gestion de projets et de chantiers;
- Exécution de travaux de construction;
- Bâtiments en tout genre, électricité;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-114**

- 7.5.- **Adoption du règlement no 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

- 8.1.- **Avis de motion concernant un règlement pour la création d'un Service incendie**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à créer un Service incendie.

**RÉSOLUTION
2011-03-115**

- 8.2.- **Adoption du rapport annuel 2010 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie secteur Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville a pris connaissance du rapport annuel 2010 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie secteur Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le rapport annuel 2010 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie secteur Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-116**

- 8.3.- **Demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or : Logiciel de gestion incendie de Première Ligne**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la MRC de La Vallée-de-l'Or de faire l'acquisition



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

du logiciel de gestion incendie de Première Ligne;

Adoptée.

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Dépôt du compte rendu du 10 mars 2011 de la Commission des loisirs et du tourisme

Dépôt à titre d'information.

9.2.- Collaboration au projet de Circuit touristique avec le Musée minéralogique

CONSIDÉRANT QUE le Musée minéralogique de Malartic travaille avec la Corporation minière Osisko afin de créer un circuit touristique;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic participe dans ce projet par le biais de notre Service de communication;

Adoptée.

9.3.- Location de raquettes à bibliothèque

Point reporté

9.4.- Piscine pour le Refuge jeunesse

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une (1) heure par semaine de piscine libre aux membres du Refuge jeunesse;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Centre musical Jean-Charles Loiselle inc. : campagne de financement

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 100 \$ au Centre musical Jean-Charles Loiselle inc. pour leur campagne annuelle de financement, saison 2011-2012;

Adoptée.

10.2.- Escadron 884 de Malartic : campagne de financement

RÉSOLUTION
2011-03-117

RÉSOLUTION
2011-03-118

RÉSOLUTION
2011-03-119

RÉSOLUTION



2011-03-120
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une aide financière de 500 \$ à Escadron 884 de Malartic dans le cadre de leur campagne de financement 2010-2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-121

10.3.- **Maison de la famille : campagne de financement**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ à Maison de la famille dans le cadre de leur campagne de financement 2011;

Adoptée.

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

RÉSOLUTION
2011-03-122

11.1.- **Modification à la résolution 2011-02-085 Coupure de services au Centre de santé de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé et des services sociaux de La Vallée-de-l'Or (CSSS) procède présentement à des coupures de personnel au Centre de santé de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la décision du Centre de santé et des services sociaux de La Vallée-de-l'Or (CSSS) est de couper le poste d'une infirmière pour les prélèvements sanguins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic s'oppose fortement à ces coupures, et qu'elle considère primordial d'en faire part au Centre de santé et des services sociaux de La Vallée-de-l'Or (CSSS);

CONSIDÉRANT QU'une seule infirmière ne peut assumer seule la responsabilité des prélèvements sanguins et du Centre de rendez-vous;

CONSIDÉRANT QU'une seule infirmière ne pourra pas desservir la population malarticoise adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE la notion de 5 minutes par patient n'est pas raisonnable;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la clientèle de Malartic est de la clientèle psychiatrique;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle psychiatrique a des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE maintenant pour avoir un prélèvement sanguin, la clientèle devra prendre un rendez-vous;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la population de Malartic est vieillissante, cette clientèle devra se rendre à l'hôpital deux fois pour le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

même rendez-vous;

CONSIDÉRANT QU'il y a de la clientèle qui nécessite plus de temps à piquer vu leur condition : enfants, personne qui a peur ou simplement des personnes qui sont difficiles à piquer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic connaît une augmentation de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite attirer de nouveaux résidents, mais ceux-ci devront se rendre à Val-d'Or pour obtenir des services médicaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs services de l'hôpital ont été déjà coupés par le passé, E.C.G., E.G.G., imagerie médicale et laboratoire complet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au Centre de santé et des services sociaux de La Vallée-de-l'Or (CSSS) d'annuler leur décision de couper le poste d'une infirmière pour les prélèvements sanguins;

DE DEMANDER au Centre de santé et des services sociaux de La Vallée-de-l'Or (CSSS) le retour des services E.C.G., E.G.G., imagerie médicale et laboratoire complet à Malartic;

D'INVITER la population de Malartic à venir dire au Conseil d'administration du Centre de santé et des services sociaux de La Vallée-de-l'Or (CSSS) que c'est assez les coupures dans nos services de santé à Malartic, le 22 mars à 19h30 au Théâtre Meglab;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h25

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE

RÉSOLUTION
2011-03-123